



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 115 h) de l'ordre du jour
**Nominations aux sièges devenus vacants dans
les organes subsidiaires et autres nominations**

Nomination du Secrétaire général adjoint ou de la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution [48/218 B](#), l'Assemblée générale a décidé de créer le Bureau des services de contrôle interne placé sous l'autorité du Secrétaire général, qui serait dirigé par un secrétaire général adjoint ou une secrétaire générale adjointe. Elle a aussi décidé que le Secrétaire général adjoint ou la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne :

a) devrait être un expert ou une experte dans les domaines de la comptabilité, de l'audit, de l'analyse et des investigations financières, de la gestion, du droit ou de l'administration publique ;

b) devrait être nommé(e) par le Secrétaire général, à l'issue de consultations avec les États Membres et avec l'approbation de l'Assemblée générale. À cette fin, le Secrétaire général devrait nommer le Secrétaire général adjoint ou la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne en prenant dûment en considération le principe du roulement sur une base géographique et, ce faisant, suivre les dispositions de l'alinéa e) du paragraphe 3 de la résolution [46/232](#) de l'Assemblée générale, en date du 2 mars 1992, par lequel l'Assemblée avait décidé en particulier que, en règle générale, un ressortissant ou une ressortissante d'un État Membre ne devait pas succéder à un ressortissant ou une ressortissante du même État occupant un poste élevé, aucun État ni groupe d'États n'ayant de monopole sur des postes élevés ;

c) devrait être nommé(e) pour une période de cinq ans et ne pourrait être reconduit(e) dans ses fonctions ;

d) pourrait être révoqué(e) de ses fonctions par le Secrétaire général sur proposition motivée et avec l'assentiment de l'Assemblée générale.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 octobre 2019).



2. Compte tenu de ces dispositions, le Secrétaire général propose de nommer M^{me} Fatoumata Ndiaye (Sénégal) Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne pour une période de cinq ans allant du 25 octobre 2019 au 24 octobre 2024.

3. Le Secrétaire général a tout lieu de croire que l'Assemblée générale approuvera la nomination de M^{me} Ndiaye.
